



Informations communales

Conseils municipaux des 29 mai et 2 juillet 2012

FINANCES

1 - Attribution des subventions communales pour 2012

Les subventions communales 2012 ont été votées. L'enveloppe budgétaire de 18 600 € au total pour les associations et organismes divers et de 25 000 € pour le Centre Communal d'Action Sociale.

La participation communale pour les élèves scolarisés dans des écoles et organismes de formation (CFA ...) extérieurs à la commune a été maintenue à 17 € par personne.

La proposition de la commission « Subventions » d'attribuer à l'association culturelle « Les Terres défrichées » une subvention de 250 €, alors que l'association sollicitait 500 €, a été adoptée à la majorité absolue par 12 voix pour, 4 voix contre et 5 absentions.

2 - Portage de repas à domicile

L'adhésion au service de portage de repas à domicile assuré par l'Association AMPER a été reconduite pour l'année 2012 pour le montant de 582 €. La cotisation à l'Association AMPER sera dorénavant acquittée chaque année, aussi longtemps que la commune n'aura pas dénoncé son adhésion à ce service.

Sur l'année 2011, 8 administrés ont bénéficié de ce service.

3 - Location de la supérette : renouvellement du bail

Un bail commercial a été établi à compter du 1^{er} juin 2012, pour un montant mensuel de 1 600 € H.T. Il est précisé que le renouvellement du matériel sera intégralement à la charge du locataire.

4 - Demande de subvention exceptionnelle par l'assemblée générale de l'Hospitalité Diocésaine

Une subvention de 350 € a été votée en faveur de l'Hospitalité Diocésaine des Hospitaliers et Hospitalières d'Arvor.

SOCIAL

1 - Rapport d'activité 2011 du relais gérontologique et bilan des Restos du Cœur

Béatrice DENIGOT, adjointe aux Affaires sociales, a fait savoir que selon les chiffres INSEE de 2008, 24% de la population de Nivillac a plus de 60 ans, ce qui représente environ 945 personnes.

Le relais gérontologique, géré par la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, organise des ateliers à destination des seniors sur des thématiques qui les touchent particulièrement (ex : la prévention des chutes, la mémoire...).

Un évènement intitulé « La Semaine bleue » se tient chaque année en octobre au niveau national, autour des retraités et personnes âgées.

Pour ce qui concerne les Restos du Cœur, ces derniers bénéficient finalement à peu de personnes car le niveau de ressources requis est très bas.

Désormais, ils se tiennent toute l'année et non plus seulement sur la période hivernale et complètent le dispositif de la Banque alimentaire existant sur le territoire.

Malheureusement, dans la conjoncture actuelle, la demande d'aide alimentaire est plutôt à la hausse.

URBANISME ET OPÉRATIONS FONCIÈRES

1 - Avancement de l'étude du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le 29 mai, l'étude en était au stade de la pré-validation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Celui-ci a été présenté aux Personnes Publiques Associées (Services de l'Etat, Communes limitrophes...) le mardi 10 juillet dernier.

Les dernières réunions de la commission ont porté sur les dents creuses dans les hameaux à densifier, sur les emplacements réservés à prévoir et sur les zones d'activités. Par ailleurs, l'objectif d'augmentation de la population a été porté à 2,2 % par an (au lieu de 2%) et la densification de logements à l'hectare des futures zones urbaines a été ramenée à 20 % au lieu de 25 %.

Lorsque la PADD aura été approuvée, des sursis à statuer pourront être prononcés si les demandes de permis d'aménager ou les permis de construire ne sont pas en cohérence avec le PADD.

Les Lois Grenelle imposent de respecter un équilibre entre zones « urbanisables » et zones agricoles et naturelles, avec pour conséquence une urbanisation encore possible du bourg et des secteurs agglomérés (centre bourg, zones proches de la Roche-Bernard, Saint-Cry) mais plus en campagne (seulement comblement de « dents creuses »).

C'est la raison pour laquelle des sursis à statuer sur certaines demandes d'autorisations vont être nécessaires dès lors qu'un doute apparaît sur la compatibilité de telles demandes avec le prochain PLU. Ces sursis devront être motivés avec précision pour éviter à la commune des recours contentieux de pétitionnaires mécontents.

2 - Programme de voirie 2012

Celui-ci a été réduit d'un tiers en raison des contraintes budgétaires. Il comprend les travaux suivants :

Rechargement bicouche : Le Rual Bizeul - Kerroux des Bois, voie de contournement de la future mairie, Le Boizeul (desserte de lots), route de Branru. L'ensemble des travaux est estimé à 64 420 € TTC.

Curage des fossés : Le Petit Boizeul - Petit Condest, Le Petit Bot au pont de Bozeron. Ce programme est estimé à 39 533 € TTC.

Point à temps : reprises de chaussées endommagées par des racines d'arbres, route du Val à hauteur de la patte d'oie de Bovenant, route de Bourrigan, route de Truhel.

Chemins d'exploitation : Bringuin vers Roffo, Le Haut Verger, Ville Grignon - Kerrouset.

Après consultation d'entreprises, CHARIER TP a été retenue pour un montant de 77 159,22 € TTC.

3 - Dénomination des rues au lotissement de la Croix-Jacques

Ce sont les suivantes : Rue des Rossignols - Route de la Ville Jossy - Rue des Hironnelles - Rue des Mésanges - Rue de la Vallée - Rue des Fauvettes - Impasse des Chouettes.

4 - Lancement d'une consultation pour l'étude et la maîtrise d'œuvre du lotissement Champ Roncey III

Une consultation va être lancée auprès de cabinets spécialisés pour la mise en œuvre de l'aménagement de ce lotissement.

5 - Relance concernant la non réalisation de places de stationnement par la SCI « Les Temps Meilleurs »

A la suite de la délivrance de deux permis de construire, l'un le 1^{er} octobre 2001 et l'autre le 12 juin 2007, la SCI « Les Temps Meilleurs » devait réaliser sept places de stationnement.

La commune a proposé en 2008 à la SCI soit d'acquérir une parcelle communale jouxtant sa propriété pour la réalisation des places de stationnement, soit de verser à la commune la somme correspondant aux places non réalisées à raison de 1 500 € l'unité.

Aucun accord n'ayant pu intervenir, la SCI est donc redevable de la somme de 7 500 €.

Une procédure à l'encontre de la SCI « Les Temps Meilleurs » par l'émission d'un titre de recettes de 7 500 € sera lancée.

6 - Validation du Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE)

Depuis plusieurs mois, une commission municipale a mené une étude en vue d'élaborer un Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) avec la collaboration du cabinet d'étude EOL.

L'étude a porté sur l'accessibilité dans toute l'agglomération du bourg, la périphérie de La Roche-Bernard (secteurs de la Porte Garel, du Clos des Métairies, de Saint James), les bourgs de Saint-Cry et de Sainte Marie.

Dans un premier temps, un état des lieux faisant ressortir les situations conformes et les améliorations à apporter a été établi.

Dans un deuxième temps, un plan d'actions a été préconisé en tenant compte de la réalité du terrain, ce qui a abouti à l'établissement d'un document qui sera à intégrer pour tous les aménagements de voirie et des espaces publics. Les études et travaux à réaliser ont été chiffrés par chaîne de déplacements et par priorité. Le montant total du programme est estimé à environ 300 000 € H.T.

Il a été décidé d'inscrire les crédits nécessaires chaque année pour réaliser les travaux de mise en conformité de la voirie et des espaces publics.

ÉCOLES

1 - Participations des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'école publique des Petits Murins

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la commune de Nivillac a repris la compétence de l'école publique « Les Petits Murins », laquelle était exercée antérieurement par le SIVOM de La Roche-Bernard.

Un bilan des dépenses de fonctionnement de l'école a été effectué à la clôture de l'exercice 2011. Il en est ressorti un coût de 975,71 € par élève de classe maternelle et un coût de 325,51 € par élève de classe élémentaire.

Par ailleurs, le coût par élève déjeunant à la cantine s'élève à 113,90 € et celui de l'enseignement musical dispensé dans cette école s'élève à 44,95 € par élève.

Dans un souci d'équité, sachant que plusieurs élèves fréquentant cette école sont domiciliés en dehors de la commune de Nivillac, une répartition des coûts a été faite en fonction du nombre d'élèves pour chaque commune concernée.

Les communes extérieures concernées participeront donc à hauteur des sommes payées par les élèves de l'école des Petits Murins, telles que citées plus haut.

2 - Participations scolaires pour l'année 2012

Les participations suivantes ont été décidées :

<u>Arbre de Noël :</u>	10,70 € par élève de Nivillac
<u>Fournitures :</u>	42,30 € par élève de Nivillac
<u>Activités culturelles :</u>	32,10 € par élève de Nivillac

Les participations « fournitures » et « activités culturelles » seront versées sur la base des effectifs de la rentrée des classes de septembre 2011 et la participation « arbre de Noël » sera versée sur la base des effectifs de la rentrée des classes de septembre 2012.

3 - Lancement de la consultation « Architectes » pour le projet de nouvelle école publique

Le 5 décembre 2011, le conseil municipal avait approuvé les orientations générales du programme de construction de l'école maternelle et élémentaire et du restaurant scolaire ainsi que le montant prévisionnel global de l'opération estimé à 4 066 439 € HT soit 4 846 185 € TTC (valeur septembre 2014), rémunération mandataire, honoraires techniques, assurances, révisions de prix comprises.

Le 5 mars 2012, les élus ont confié la maîtrise d'ouvrage déléguée pour le projet à la Société EADM.

Les marchés de maîtrise d'œuvre d'un montant égal ou supérieur à 200 000 € HT doivent être passés selon la procédure du concours restreint défini à l'article 70 du Code des Marchés Publics. Le nombre de candidats admis à concourir doit être défini. Ce nombre ne peut être inférieur à trois.

Pour mener à bien ce projet, ont été désignés comme membres du jury du concours :

5 titulaires : PROU André, JOUSSE Eric, GICQUIAUX Cécile, LE BORGNE Sabrina, FRANCO Myriam.

5 suppléants : PEDRON André, LEVRAUD Françoise, DENIGOT Béatrice, PERRAUD Chantal, PROVOST Lionel,

Enfin, le montant de la prime attribuée à chaque candidat a été arrêté, sachant que ce montant est égal au prix estimé des études (esquisse) à effectuer par les candidats, affecté d'un abattement au plus égal à 20%. Il s'élève à 13 770 Euros HT par candidat, soit 41 310 euros HT au maximum pour les trois candidats lauréats. Pour le candidat retenu, la prime est incluse dans son contrat de maîtrise d'œuvre,

4 - Gestion du service cantine

Afin de permettre un suivi et une meilleure gestion du service cantine (scolaire et accueil de loisirs), un groupe de travail composé d'élus, d'agents et de représentants des parents d'élèves des trois écoles primaires concernées (Petits Murins, Saint-Louis et Sainte-Thérèse) a été constitué.

Ce groupe de travail aura pour mission de faire des propositions au conseil municipal et de se réunir périodiquement pour examiner les menus, les conditions d'accueil et de prise des repas des élèves et des enfants fréquentant l'Accueil de Loisirs...

Dans le même temps, la Cuisine Centrale du CCAS-Logement Foyer sera invitée à désigner, de son côté, un ou deux agents de ses services pour la représenter dans ce groupe de travail et à solliciter la diététicienne afin qu'elle y participe également.

Les personnes suivantes ont été désignés comme membres du jury du concours :

Pour le collège « Elus » : Jean THOMAS maire, Cécile GICQUIAUX et Béatrice DENIGOT.

Pour le collège « Agents de la commune » : Myriam BOUCHIKHI, directrice générale des Services ; Christelle ALLAIN, responsable du service Cantine et Sophie AVIGNON, directrice de l'Accueil de Loisirs.

Pour le collège « Représentants des parents d'élèves » : les président(es) de l'Amicale Laïque des Petits Murins, de l'APEL Sainte-Thérèse et de l'APEL Saint-Louis seront invité(es) à participer s'ils le souhaitent.

Tarifs cantine

Les prix des repas du restaurant scolaire au titre de l'année 2012-2013 sont les suivants :

repas enfant :	3,30 €
repas enseignant :	5,35 €
repas adulte autre qu'enseignant (domicilié à Nivillac) :	5,35 €
repas adulte autre qu'enseignant (non domicilié à Nivillac) :	5,90 €.

Tarifs garderie scolaire

Les tarifs de garderie scolaire sont maintenus tels qu'ils résultent de la délibération du 02 novembre 2010, soit 35 centimes d'euros le quart d'heure de garderie/ 0,70 € la demi-heure/ 1,40 € l'heure, et resteront applicables tant qu'une nouvelle délibération ne sera pas intervenue pour les modifier.

5 - Règlements intérieurs des cantines et de la garderie périscolaire de l'école des Petits Murins

Les règlements intérieurs du service de restauration scolaire et de la garderie périscolaire ont été modifiés. Ils entreront en vigueur à la rentrée de septembre 2012 et s'appliqueront aussi longtemps qu'un nouveau règlement n'aura pas été soumis au vote du conseil

Le règlement intérieur est une résolution par laquelle le conseil municipal fixe, dans le respect des droits de chacun, les règles d'organisation des services communaux étant précisé qu'il est systématiquement spécifié aux usagers que leur inscription vaut acceptation pleine et entière du règlement intérieur correspondant au service qu'ils utilisent.

TARIFS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE 2012-2013

Les tarifs 2012 – 2013 sont les suivants :

	NIVILLAC	HORS COMMUNE
Départements	Tarifs 2012-2013	Tarifs 2012-2013
Eveil	28,00 €	42,00 €
Pratique individuelle	120,00 €	180,00 €
Pratique collective	57,00 €	86,00 €
Théâtre	80,00 €	120,00 €
Arts plastiques	2,60 €/séance	3,50 €/séance

SPORT-LOISIRS

1 - Présentation d'un projet de séjour ski aux Gets pour février 2013

Ce projet concernera 63 enfants parmi lesquels 12 enfants de Nivillac. Le coût serait de l'ordre de 78 €/jour/enfant soit un total de 700,29 € par enfant.

Les élus ont émis un avis favorable pour l'étude du projet. Ce dossier fera l'objet d'un nouvel examen lors d'une prochaine réunion du conseil à partir de tous les éléments recueillis.

2 - Compte rendu de la réunion de la commission du 10 mai 2012

Gérard DAVID, adjoint aux Sports-Loisirs, a rendu compte de la réunion qui a eu lieu en présence des différentes associations sportives communales, demandeuses de certaines améliorations dans la salle de sports et de la Croix-Jacques, les terrains de foot et de tennis extérieurs. Il a également fait savoir que des jeunes gens s'introduisent régulièrement dans la salle de sports, notamment le vendredi soir, et laissent des débris de bouteilles derrière eux. Il sera donc demandé au policier municipal d'aller faire des rondes et de contrôler les abords de la salle de sports.

ACCUEIL DE LOISIRS

Des services Enfance/Jeunesse existent sur certaines communes du territoire.

Les communes organisatrices de ces services, accueillent des enfants et des jeunes de leur commune ainsi que des enfants et des jeunes des communes membres (ou non) d'Arc Sud Bretagne.

Les communes organisatrices assurent le financement du reste à charge pour des familles extérieures à leur commune. Les familles des communes extérieures à la commune organisatrice se voient appliquer des tarifs plus élevés. Le surcoût appliqué aux familles extérieures ne couvre pas le reste à charge. L'assemblée délibérante a souscrit au projet de « Convention Enfance Jeunesse » avec la commune de Marzan proposé par le maire Jean THOMAS. Cette convention permettra aux familles de Marzan fréquentant l'Accueil de Loisirs de bénéficier des mêmes tarifs que les habitants de Nivillac. En contrepartie le reste à charge

pour les enfants de Marzan sera payé par la commune de Marzan.

Les mêmes dispositions pourront être prises ultérieurement avec toutes les autres communes qui souhaiteront également conventionner avec Nivillac pour le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs.

ENVIRONNEMENT

1 - Renouvellement de la convention de contrôle des hydrants sur la commune

L'entretien des bornes incendie relève de la compétence communale, sachant que Nivillac dispose d'un parc de 33 installations.

La société VEOLIA Eau a soumis une proposition de contrat à laquelle les élus ont souscrit, faisant ressortir les principaux points suivants :

Durée du contrat : deux ans

Date de début des prestations : 1^{er} juin 2012

Montant annuel : 40 € H.T. par hydrant (prix révisable)

Remplacement des pièces d'usure : dans la limite de 100 € par hydrant.

2 - Rapport 2011 d'Arc Sud Bretagne sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Ce rapport concerne les Pays de Muzillac et de La Roche-Bernard.

Les ordures ménagères collectées à l'échelon communautaire enregistrent une baisse de 116 tonnes soit moins 1,63 %. En revanche, les emballages ménagers ont progressé sur la communauté de 49,6 tonnes soit plus 9,4 %. Le taux de refus moyen en 2011 est de 18,6 % contre 11,90 % en 2010.

1 425 tonnes de verre ont été collectées en 2011 contre 1 412 tonnes en 2010 soit une hausse de 0,95 %.

641 tonnes de papier ont été collectées en 2011 contre 558 tonnes en 2010 soit une hausse de 14,85 %.

144 tonnes de cartons des professionnels ont été collectées en 2011 contre 141 tonnes en 2010.

Pour financer le service, les usagers de l'ex-communauté de La Roche-Bernard ainsi que les professionnels doivent s'acquitter d'une redevance déterminée en fonction d'une classification pour les professionnels (18 catégories) et de la composition des ménages ainsi que du nombre de passages par semaine pour les foyers (12 catégories). Les communes doivent également participer pour leurs propres services.

Les dépôts à la déchetterie du Lin font l'objet pour les entreprises de tarifs en fonction du nombre de m³ déposés.

Pour ce qui concerne les usagers de l'ex-communauté de Muzillac, ceux-ci sont assujettis à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Elle est calculée en fonction de la surface foncière de l'habitation au taux de 11 %. Pour les activités professionnelles, une redevance spéciale est mise en place selon la loi du 13 juillet 1992 (18 catégories + 13 catégories en fonction d'activités spécifiques). Le montant des redevances perçues en 2011 auprès des particuliers et des professionnels est de 1 072 887 € et celui de la taxe est de 1 793 595 €.

Les orientations 2012 sont les suivantes :

Emménagement du service environnement dans de nouveaux locaux à Marzan

COLLECTE	Ordures ménagères	Emballages ménagers	Verre et papier	Cartons des professionnels	Déchetterie du Lin
Habitants	9 646	9 646	9 646	9 646	31 650
Coût collecte	232 066 €	52 240 €	21 474 €	13 060 €	37 000 €
Tonnage	2 110	180	673,52	63,5	1 674
Coût/hab/an	24,06 €	5,41 €	2,47 €	1,35 €	1,17 €
Coût/tonne	109,97 €	289,51 €	32,88 €	205,67 €	22,05 €
TRAITEMENT	Ordures ménagères	Emballages ménagers	Location transport et traitement : déchets verts, gravats, cartons, bois, ferraille, tout venant		
Prestataire	SYSEM	Centre de tri VENESYS	CHARIER DV		
Coût	252 427 €	25 455 €	79 941,00 €		
Coût/hab/an	26,217 €	2,64 €	2,53 €		
Coût/tonne	119,262 €	141,67 €	47,65 €		

Mise en place de la redevance incitative avec une phase de facturation à blanc
Harmonisation du mode de fonctionnement des collectes sur les 12 communes du territoire

Achat d'un nouveau camion benne à ordures ménagères.
Etude d'optimisation sur l'ensemble des déchetteries de la collectivité.

En cas de difficultés, contacter le service environnement : par téléphone (numéro vert gratuit) : 0800 743 359 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 par mail : environnement@arcsudbretagne.fr. Il est aussi possible de consulter le site internet de la Communauté de Communes : www.arc-sud-bretagne.fr.

3 - Concours des maisons fleuries

Les prix suivants seront attribués :

1^{er} prix : 75 €

2^e prix : 65 €

3^e prix : 55 €

Prix suivants : dégressivité jusqu'à 15 €.

Alain GUIHARD, adjoint à l'environnement, a fait part du classement opéré par le jury le 19 juin dernier dans la seule catégorie «jardins visibles de la voie publique». Globalement, le nombre de candidats à ce concours n'a pas évolué (une quinzaine sur l'ensemble de la commune) et la qualité du fleurissement reste limitée.

Concours des maisons fleuries du logement foyer « Les Métairies » : il a été décidé d'attribuer un bon d'achat de plants d'une valeur de 270 € au logement foyer « Les Métairies » en récompense des efforts fournis par les résidents pour le fleurissement du bâtiment collectif et des pavillons.

4 - Avis sur le projet de restructuration d'un élevage de porcs aux lieux-dits « Logerais » en Béganne et « Saint Nicolas » en Caden

Une enquête publique s'est déroulée du 14 mai au 23 juin 2012 inclus, concernant ce projet. Cet élevage comprendra un effectif total de 300 reproducteurs, 50 cochettes, 1 346 porcelets et 2 270 porcs à l'engrais, soit 3 489 animaux équivalents.

Les élus ont émis un avis favorable (moins une abstention) à cette restructuration, sachant que la commune de Nivillac est limitrophe de celle de Béganne (dans un rayon de 3 kms autour de l'exploitation).

ASSAINISSEMENT

1 - Rapport 2011 sur le SPANC (Service Public pour l'Assainissement Non Collectif)

La gestion du SPANC a été confiée à la société VEOLIA Eau dans le cadre d'un contrat de délégation de service public du 1^{er} septembre 2007.

Le nombre total de clients constaté sur le SPANC est de 2 378 au 31 décembre 2011.

58 installations neuves ou réhabilitées ont fait l'objet d'un contrôle de conception et d'implantation, dont 26 sur la commune de Nivillac.

48 contrôles de bonne exécution ont été effectués, dont 21 sur la commune de Nivillac.

9 diagnostics ont été réalisés sur des installations existantes dont 5 sur la commune de Nivillac.

Depuis 2007, 1 755 installations ont fait l'objet d'un diagnostic.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des contrôles par commune et par catégorie de classement :
A : Acceptable / NA : Non acceptable
BF : Bon fonctionnement

Classement	A		NA		BF		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
NIVILLAC	480	50,79	241	25,50	224	23,70	945	100
ST DOLAY	208	34,38	188	31,07	209	34,55	605	100
THEHILLAC	124	61,08	54	26,60	25	12,32	203	100
ROCHE BRD	1	50,00	0	0	50,00	0,21	2	100
TOTAL	813	46,32	483	27,52	459	26,15	1 755	100

Tarifification et recettes du service :

Nature de la prestation	Montant HT de la redevance (part SIAEP)	Montant HT de la redevance (part délégataire)
Contrôle de la conception et de l'implantation des installations neuves ou réhabilitées	0 €	40,41 €/ contrôle
Contrôle de la réalisation des travaux des installations neuves ou réhabilitées	0 €	65,92 €/ contrôle
Diagnostic et contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes	5 €/an	11,92 €/an
Contrôle de la mise hors service d'une installation	0 €	47,85 €
Entretien des installations	0 €	170,13 €/entretien

2 - Création d'une participation pour l'Assainissement Collectif (P.A.C.)

La loi de finances rectificative du 14 mars 2012 a créé la Participation pour l'Assainissement Collectif (P.A.C.). Cette participation est destinée à remplacer la Participation Raccordement à l'Egout (P.R.E.). Elle a pour objectif le maintien du niveau actuel des recettes des services publics de collecte des eaux usées et la satisfaction des besoins locaux d'extension de réseaux.

Ainsi qu'en ont décidé les élus, à compter du 1^{er} juillet 2012, la P.R.E. sera remplacée par la P.A.C., sachant qu'elle ne peut représenter plus de 80 % du coût d'un assainissement individuel.

Le fait générateur est la date de raccordement au réseau collectif et non plus l'autorisation de construire. Elle est due par le propriétaire de l'immeuble raccordé et ne pourra être exigée si ce dernier a versé préalablement une P.R.E. La commune de Nivillac n'ayant pas fixé de taxe d'aménagement à taux majoré, la P.A.C. peut se cumuler avec la taxe d'aménagement.

Les montants suivants ont été fixés :

Construction nouvelle : 1 200 €

Construction existante : 700 €

Immeuble collectif : 400 € par logement supplémentaire.

Etude pour l'extension de la station d'épuration :

Compte tenu des perspectives de développement de la commune de Nivillac, il apparaît indispensable de réaliser une étude de faisabilité d'amélioration de la station d'épuration.

Cette étude a été confiée au cabinet BOURGOIS, elle comprend les missions suivantes :

Diagnostic et analyse critique de la situation actuelle

Etude prospective des scénarios envisageables

Etude économique

Le montant de l'étude s'élève à 11 780,60 € TTC pour un délai de prestation de dix semaines.

CULTURE

1 - Tarifs saison culturelle 2012-2013

RECAPITULATIF BILLETTERIE		Rappel des tarifs 2010 à juin 2012	Propositions septembre 2012
Catégorie A	Tarif "réduit"	9	9
	Tarif "abonné"	11	11
	Tarif "réservation et web"	13	13
	Tarif "au guichet"	15	15
Catégorie B	Tarif "réduit"	7	7
	Tarif "abonné"	9	9
	Tarif "réservation et web"	11	11
	Tarif "au guichet"	13	13
Catégorie C	Tarif unique	4,5	4,5

Tarif « réduit » :

Sur présentation d'un justificatif.

- Moins de 25 ans

- Demandeur d'emploi

- Abonnés « Nomade Forum-Vieux couvent », « Découverte » et « Passion »
- Carte « Familles nombreuses »

Tarif «partenaires » :

- Abonnés des lieux culturels partenaires
- Adhérents ADDAV 56
- Comités d'entreprise partenaires : ACEVA/Cezam, COS 56
- Adhérents FNAC (vente en ligne uniquement)

Tarif « réservation et web » :

- Tout le monde peut en bénéficier à condition de réserver et payer ses places au plus tard la veille des spectacles ! (par téléphone ou directement au Forum)
- Pour les réservations effectuées sur notre site internet et dans les points de vente (Magasins FNAC, Carrefour, Géant, Magasins U)

Tarif « guichet » :

Pour ceux qui n'ont pas réservé ou payé leur place... et qui ne bénéficient pas des tarifs «partenaires » ou « réduit ».

LES FORMULES D'ABONNEMENT

Remarque : toutes les formules d'abonnement donnent accès au tarif réduit au Forum et à des tarifs préférentiels dans les lieux culturels partenaires du Pays de Vannes et organisateurs du festival Prom'nons nous.

- Abonnement NOMADE Forum-Vieux Couvent

En achetant une carte à 10 €, l'abonné « nomade » bénéficie du tarif réduit aux spectacles programmés au Forum et du tarif « abonné/partenaire » dans les lieux partenaires.

- Abonnement DECOUVERTE

En réservant pour 3 spectacles différents, le spectateur bénéficie du tarif réduit, des avantages de l'abonnement « Nomade » et d'une invitation à un spectacle déterminé chaque saison par le directeur du Forum en fonction de la programmation.

- Abonnement PASSION

En réservant pour 5 spectacles différents, le spectateur bénéficie du tarif réduit, des avantages de l'abonnement « Nomade » et d'une invitation à deux spectacles déterminés chaque saison par le directeur du Forum en fonction de la programmation.

2 - Tarifs Entre Cour et Jardin

	Ecoles communauté de communes Arc Sud Bretagne	Ecoles hors communauté de communes Arc Sud Bretagne	Séances familiales
Tarifs saison 2012/2013	1,95	3,90	4,5
Rappel des tarifs saison 2011/2012	1,9	3,8	4,5

Le programme « Entre Cour et Jardin » fait l'objet d'une convention quadriennale (2011 à 2014) entre la communauté de communes Arc Sud Bretagne et la commune de Nivillac.

La participation de la communauté de communes à ce programme, pour Nivillac, est de :

33000 € pour la saison 2011/2012

33700 € pour la saison 2012/2013

34400 € pour la saison 2013/2014

35100 € pour la saison 2014/2015.

Dans le cadre de cette convention, le transport des écoles de la communauté de communes qui viennent aux spectacles du Forum est pris en charge par la commune de Nivillac sur la base de cette participation.

3 - Bibliothèque :

rapport d'activité 2011

Les résultats du bilan 2011, présentés par l'adjointe Martine LAPORTE, font apparaître une baisse de la fréquentation de la bibliothèque. Mais c'est un phénomène qui touche la plupart des établissements de même nature. Gageons que la fréquentation s'améliorera lorsque la future

médiathèque sera construite. Les adhérents pourront alors emprunter CD et DVD, et bénéficieront d'animations.

134 familles adhèrent à la bibliothèque contre 152 en 2010, soit une baisse de 11,8 %.

Le nombre d'adhérents actif s'élève à 452 contre 518 en 2010, soit une baisse de 66 adhérents sur un an.

Les lecteurs de plus de 14 ans, c'est-à-dire les lycéens et les adultes, sont plus nombreux que les jeunes.

Le nombre de prêts a chuté de 14,74 %, passant de 10 387 en 2010 à 8 856 en 2011.

488 livres ont été achetés en 2011.

6 997,20 € de dépenses ont été engagées en fonctionnement et 2 404 € en investissement

Les recettes provenant des cotisations se sont élevées à 924,60 € (6,90 € x 134 familles)

Le fonds documentaire au 31 décembre 2011 représentait 8 336 livres.

Les projets pour 2012 et 2013 consisteront à enrichir et renouveler le fonds pour alimenter la future médiathèque. Un objectif de 15 000 ouvrages peut être envisagé à moyen terme.. D'ici l'ouverture de la médiathèque, 2000 livres seront achetés, ce qui représentera une dépense de 24 à 30 000 €.

Pour bénéficier d'une subvention du Conseil Général, la commune doit acheter des livres sur la base de 2 € par habitant soit pour 2012 : 8 134 € (2 € x 4 067 habitants). Pour les CD et DVD, le financement du Conseil Général se fait de la même manière que l'achat de livres.

Enfin, pour bénéficier d'un maximum de subventions pour la construction de la médiathèque, il a été décidé de recruter rapidement un agent qualifié pour animer cette structure.

QUESTIONS DIVERSES

1 - Archives municipales

Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle mairie, il est nécessaire de déménager toutes les archives communales qui se trouvent actuellement dans le grenier de la mairie, soit 164 ml (mètres linéaires).

Or, avant transfert, ces archives doivent être épurées de tous les éléments inutiles et être conditionnées selon les normes et la nomenclature en vigueur.

Le service « mission archivage » du Centre de Gestion du Morbihan (CDG56), qui propose aux communes du Département son expertise et sa compétence dans ce domaine, a été contacté et a fait un diagnostic des archives de NIVILLAC.

La prestation suivante, telle qu'elle a été acceptée par le conseil municipal et faisant l'objet d'une convention, se divise en plusieurs séquences :

- Epuration du fonds : pour un montant total de 896 € TTC (représentant 32 heures de travail et incluant les frais de déplacement sur site).
- Réalisation du classement détaillé du fonds (classement et reconditionnement des archives) pour un montant total de 27 440 € TTC, pour un volume de 980 heures de travail.
- Séances de formation de sensibilisation des agents pour un volume de 16 heures et un montant de 448 € TTC ainsi que la formation plus particulière d'un(e) référent(e) archives.
- Aide au déménagement des archives dans la nouvelle mairie : 40 heures de temps de travail estimé pour 1120 € TTC.

2 - Tirage au sort des jurés d'assises 2013

Ont été tirées au sort à partir de la liste électorale les neuf personnes suivantes : Mme PRIEZ née NOBLET Joëlle (La Grée Ruault)- Mme HUGUET née LANDE Marcelline (Baragan) - Mme DEMONT née POMART Pascale (La Boissière)- M. LE HUR Michel (23 Lotissement de Sainte Marie)- Mme BOMPOIL Delphine (Bois Lévesque)- Mme TAVERSON née PENUZIC Anne-Marie (Logement foyer Les Métairies)- M. CRESPEL Serge (La Bonne Façon)- Mme LE CADRE Marie-Thérèse (55 Ville au Moguer)- Mme GOBIN née NIEL Mickaëlle (Truhel).

3 - Indemnité de gardiennage des églises pour 2012

Cette indemnité est maintenue à 470 € pour 2012.

4 - Installation d'une antenne relais SFR sur la zone des Métairies

Avant de se prononcer, le conseil a demandé qu'un plan localisant l'antenne soit transmis à la mairie et que toutes les garanties soient apportées par le porteur du projet par rapport aux installations environnantes comme le centre de secours.

5 - Aménagements au complexe sportif

Une étude est en cours concernant l'aménagement de sanitaires pour les personnes à mobilité réduite.

6 - Implantation de jeux sur les espaces publics

Certains membres de la commission sport-loisirs reprochent vivement que les propositions de la commission ne soient pas suivies. Les jeux installés près du skate park ne correspondent pas à ce qui avait été validé. En 2012, aucun budget n'est prévu pour l'acquisition de jeux.

L' élu en charge, Gérard DAVID, a répondu que le budget prévu avait été consacré à la réfection des sols, pour être en conformité avec la réglementation en matière de jeux.

7 - Eclairage public

Suite à la demande de résidents du secteur du port de La Ville Aubin, certains élus ont suggéré plutôt de réaliser des économies en la matière et préconisé de mener une réflexion sur l'intérêt de maintenir ou non l'éclairage dans tel ou tel secteur.

Dans un souci de réaliser des économies dans ce domaine, une étude va donc être menée pour revoir les horaires d'éclairage dans les différents secteurs de la commune, sachant que les principes et règles liés au développement durable incitent fortement les collectivités à ne limiter l'éclairage nocturne que dans les bourgs.

8 - Emplois saisonniers

La commune a accueilli, comme chaque année, aux mois de juillet et août, des jeunes en renfort des services techniques, aux espaces verts, et cantine/entretien des locaux.

9 - Démission d'Emmanuelle Vallée

Mme VALLEE Emmanuela, a donné sa démission du conseil municipal pour des raisons personnelles.

Associations

UNC

La section UNC organise son loto annuel le dimanche 18 novembre 2012.

L'ouverture des portes se fera à partir de 12h00.

Venez nombreux.

BASKET CLUB DE LA VILAINE

La saison 2012-2013 vient tout juste de démarrer et il reste encore des places dans toutes les équipes, filles et garçons à partir de 7 ans jusqu'à catégorie loisirs. Les personnes intéressées par la pratique du basket-ball peuvent contacter la présidente Nathalie GRUEL au 06 73 65 38 77.

D'autre part, le club organisera son loto annuel le dimanche 2 décembre 2012 au Forum.

ÉCOLE ST MICHEL

Tajine de l'école St Michel à la salle Richelieu de La Roche Bernard le samedi soir 10/11/12 sur place ou à emporter.

ASSOCIATION NIVILLAC GYM ENFANT

Les cours de gym enfants débuteront le mercredi 19 septembre, à la salle de sport de Nivillac :

- de 10 h 30 à 12 h 00 pour le multisport.
- de 13 h 30 à 14 h 30 pour les 9-12 ans.
- de 14 h 30 à 15 h 30 pour les 6-8 ans.
- de 15 h 30 à 16 h 15 pour les 3-5 ans.
- de 16 h 30 à 17 h 30 pour les 11-14.

L'association tiendra son assemblée générale le vendredi 21 septembre à partir de 20 h 30".

SOIRÉES NIVILLACOISES

Comme chaque année, les Soirées Nivillacoises vous proposeront leur nouveau spectacle théâtral aux dates suivantes.

Les Samedis - 12 - 19- 26- janvier et 2 février à 20h30

Les Dimanches 20 - 27- janvier et 3 février à 15 h

Le Vendredi 1 février à 20 h 30.

Comme d'habitude les réservations se feront à la Salle du Dr Picaud à compter du mercredi 9 janvier de 15 h 30 à 18 h 30 et ainsi tous les mercredis et vendredis jusqu'à la fin des représentations.

AMITIÉ STE MARIE

L'Amitié Ste Marie organise un spectacle de Jean Piépié « Les Chiens ne font pas des Chats » le Vendredi 30 Novembre 2012 au Forum de Nivillac.

Ventes des tickets à la boulangerie de Nivillac ou sur réservation au 06 87 30 09 72 à partir de la mi-septembre 2012.

NIVILLAC ANIMATION ET CULTURE

Association « Nivillac Animation et Culture » vous invite à découvrir le monde avec les Ciné-Conférences **CONNAISSANCE DU MONDE** dans la saison 2012 – 2013 au Forum Nivillac

Voici le programme :

12 octobre 2012 – PARIS : « **Une capitale traverse le temps** »

16 novembre 2012 – BRÉSIL : « **Un jardin pour la planète** »

7 décembre 2012 – IRLANDE : « **Ombres et lumières** »

18 janvier 2013 – VOYAGE EN PAYS CATHARES : « **Histoires et terroirs d'Oc** »

Associations

8 février 2013 : QHAPAQ NAN – LA GRANDE ROUTE INCA : « **6000 km à travers les Andes** »

15 mars 2013 – LIBYE : « **Entre mer et désert** »

5 avril 2013 – ANDALOUSIE : « **Le chant du Sud** »

Les horaires des conférences et les tarifs restent inchangés.

ADMR

Rester chez soi en toute sécurité !

Le Bonheur, c'est de pouvoir rester dans son environnement, l'esprit tranquille, malgré son âge, son handicap, la maladie, la crainte d'une chute ou d'un malaise... Mais sur qui compter en cas de problème ? Comment contacter rapidement les secours ?

L'ADMR a la solution

La téléassistance Filien ADMR permet d'être reliée 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 à sa plate-forme de surveillance active. Grâce à un simple médaillon, un bracelet montre ou un téléphone mobile localisable vous pourrez facilement établir le contact avec nos opératrices. Pas de téléphone à décrocher, de code à mémoriser, de numéro à composer ! Une simple pression sur l'appareil suffit.

Un coût attractif

Le service peut être pris en charge dans le cadre de l'action sociale des caisses de retraite, de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie ou de votre mutuelle. Nous sommes à votre disposition pour vous renseigner !

Vous pouvez bénéficier de réduction d'impôts selon la législation fiscale en vigueur.

Ces services peuvent être pris en charge pour tout ou partie à l'aide de CESU Préfinancés.

Pour en savoir plus, contactez l'ADMR la plus proche de chez vous :

Association ADMR de NIVILLAC

Adresse : Centre Hospitalier Basse Vilaine
2 rue de la Piscine – BP 56 - 56130 NIVILLAC

Tél : 02 99 08 54 63 - Mail : admr.nivillac@orange.fr

Référent Installateur FILIEN de votre commune :

M. NICOLAS Gérard - Tél : 02 99 90 27 21 (de préférence aux heures de repas)

SUPER LOTO Dimanche 7 octobre 2012 à 14 heures NIVILLAC salle Le Forum.

CHANTS SONS DE VIE

Nous pouvons tous chanter, si nous le souhaitons, et notre voix nous trace un chemin intérieur...

Elle est un outil incomparable pour parvenir à un épanouissement personnel et à une relation aux autres plus harmonieuse.

En tant que moyen de communication, de la même façon qu'elle transmet et livre nos émotions, elle nous permet d'influer sur notre manière d'être et peut nous transformer intérieurement.

Partager notre plaisir du chant dans la polyphonie nous permet aussi de le décupler en trouvant notre place et en participant à l'harmonie permise par chacun.

Si cela vous chante.... Venez nous rejoindre.....

Ancien presbytère de Nivillac (56130)

Avec inscription et participation aux frais + adhésion annuelle 15 € :

Chants de marins et chants trad harmonisés

Le vendredi de 18 h à 20 h tous les 15 jours

Atelier « Chanteur Intérieur »

Cycle de 6 dimanches pour découvrir et développer sa voix. Programme sur demande.

Atelier « César Monique »

Pour découvrir le monde merveilleux des harmoniques dans la voix chantée avec mise en pratique polyphonique.

Le vendredi de 10 h à 12 h tous les 15 jours

Sans inscription, participation aux frais mais adhésion facultative :

Atelier Choral de Nivillac

Ouvert à tous pendant les vacances scolaires, pour le plaisir de chanter ensemble à plusieurs voix

Soirées « Si on chantait... »

Soirée familiale autour des chansons connues de tous et chantées à l'unisson. Musiciens bienvenus.

**Tous renseignements et inscriptions auprès d'Anne DUHEM au 02 56 24 90 44 /06 79 84 20
10 chantsdv@hotmail.fr**

**Association Chants sons de Vie
1 impasse des Capucines 56130 NIVILLAC**

CLUB DE L'AMITIÉ

- Mercredi 12 septembre
COTE D'Émeraude - Sortie de la journée
- Mercredi 3 octobre
REPAS D'AUTOMNE - Salle forum 12h30
- Dimanche 11 novembre
REPAS OFFERT PAR LE CCAS - Salle Forum 12 h avec la participation du Club de l'Amitié
- Samedi 1^{er} décembre
CONCOURS DE BELOTE - Hall Forum 14h
- Mardi 4 décembre
SORTIE RÉCRÉATIVE À MUZILLAC
- Mercredi 23 janvier
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE/GALETTE DES ROIS
Salle Forum 14h**

TOUS ART'ZIMUT

Loto le dimanche 14 octobre, au Forum, à 14 h. Animé par Gilles. De nombreux lots, dont des bons d'achat de 500, 250, 200 et 100 euros. Lot surprise – Jokers du jour.

FEUX DE JARDIN

Les feux dits « de jardin » font l'objet d'un principe Général d'interdiction fixé par le Règlement Sanitaire Départemental, qui stipule en son article 84 que l'incinération à l'air libre des déchets ménagers est interdite.

Or, sont assimilés aux déchets ménagers tous les déchets qui, eu égard à leur nature et aux quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions particulières et sans risques pour les personnes et l'environnement.

Le brûlage des déchets verts, branches, tontes de gazon... par les particuliers, paysagistes, et collectivités est donc interdit.

Deux solutions s'offrent à vous :

- le compostage, qui favorise la croissance des végétaux et des racines de vos plantes
- La collecte en déchetterie. Vous avez à votre disposition la déchetterie du Lin.

FORUM NIVILLAC

Nous vous invitons au Forum le vendredi 28 septembre dès 19h à une soirée conviviale !

Pour l'ouverture de la saison culturelle et l'inauguration du festival « Les Terres Défrichées », la municipalité de Nivillac et le centre culturel « Le Forum » sont heureux de vous inviter le vendredi 28 septembre dès 19h au Forum, pour une soirée conviviale, en chanson, en humour et en gourmandises !

A 19h dans le théâtre, venez découvrir tous les spectacles en images. A cette occasion, Jaouen et Carolina, deux artistes locaux en résidence au Forum, viendront nous présenter un extrait de leur nouveau spectacle en création. Souvenez-vous, ils étaient déjà là l'année dernière lors de la soirée Cabaret sous le nom de « Jaouen et les Rouflakets » !

A 20h, nous enchaînerons dans la salle polyvalente avec l'inauguration du festival « Les Terres Défrichées », qui aura lieu du 28 septembre au 27 octobre.

Lors de cette soirée Cabaret, co-organisée avec l'association « Les Terres Défrichées » et l'association « Tous Art'Zimut », nous y rencontrerons Morwenna et son orgue de barbarie. Elle chante avec un timbre chaud, enjôleur et une farouche envie de partager des « classiques » : Piaf, Fréhel, Gainsbourg... Elle lance la chanson : attrapez-là au vol et... fredonnez avec l'orgue de barbarie, grâce aux textes qui vous sont distribués !

Cette soirée sera également ponctuée par différentes interventions d'artistes « surprises » ! Nous ne vous en disons pas plus, rendez-vous le vendredi 27 septembre à 19h au Forum !

Entrée libre et gratuite. Bar et restauration sur place.

La brochure de saison est disponible au Forum ainsi que le programme du festival « Les Terres Défrichées ».

Contacts, renseignements & réservations :

Rachel HANNIQUET - Le Forum - 5 Espace Lourmois - 56130 NIVILLAC
Courriel - accueil@forumnivillac.fr - Tél. 02 99 90 82 82

Site - www.forumnivillac.fr - Horaires d'ouverture : mardi & vendredi 8h30 à 12h - 13h30 à 17h, mercredi & jeudi 13h30 à 17h

CYBER ESPACE : L'informatique pour tous !

Vous souhaitez vous initier à l'outil informatique ? Vous avez besoin de faire une recherche sur Internet ou de consulter votre messagerie ? Les Cyber Espaces sont là pour vous !

Des ateliers variés vous y sont proposés, que vous soyez novices ou pas, pour les grands et les plus jeunes ! Ainsi que des accès libres. N'hésitez pas à vous renseigner et à demander le programme des ateliers Adultes et Enfants.

Le Cyber Espace de Nivillac est ouvert au public du mardi au samedi :

Mardi : 13h30 - 19h30

Mercredi : 8h30 - 12h00 / 15h30 - 19h00 (sauf 1 mercredi par mois jusqu'à 17h)

Jeudi : 16h00 - 19h00

Vendredi : 13h30 - 17h00

Samedi : 9h00 - 12h00 (1 samedi par mois)
9h00 - 10h00 (1 samedi par mois)

POUR INFO :

- Les Stages Débutants (6 séances de 2 heures), pour apprendre les bases de l'utilisation de l'outil informatique, reprendront à partir de la dernière semaine de septembre.
- Les ateliers Adultes et Enfants (2 heures) reprendront à la mi-septembre.

TARIFS :

- Stage Débutant : 25 €
- Atelier Adulte : 4 €
- Atelier Enfants : 3 € (pour les enfants de 7 à 12 ans)
- L'Accès libre est gratuit.

CONTACT : 02 99 90 68 60

1, Espace Lourmois (près de l'École St Louis)

Il existe 3 autres Cyber Espaces sur le territoire de la Communauté de Commune Arc Sud Bretagne (Ambon, Péaule et Saint-Dolay) proposant les mêmes activités.

Mercredi 17 octobre 2012 à 13h30 au Forum de Nivillac (derrière l'église).

Cette conférence-débat sera animée par Micheline Kerviche, Médecin gériatre ; Fabienne Peinoit, Coordinatrice SMISA (SSIA Mobile Intercommunal Spécialisé Alzheimer), Alexandra Zona, Psychologue - Accueil de jour à Muzillac et Karen Coquillard, Coordinatrice du réseau de santé RESPEV.

Les professionnels de la gérontologie (services et associations) seront présents sur leur stand pour vous renseigner en direct, des services existants sur notre territoire.

Des animations auront lieu tout l'après-midi (sketchs)

Une collation vous sera offerte.

Ouvert à tous et entrée gratuite.

Contacts :

Relais gérontologique : antenne de Muzillac 02 97 41 46 26

Relais gérontologique : antenne de Nivillac 02 99 90 82 36

Réseau de santé RESPEV : 02 23 10 14 72

SEMAINE BLEUE 2012

Une semaine nationale... Un programme local...

La Semaine Bleue, du 15 au 20 octobre 2012, est un moment privilégié qui invite le grand public à prendre conscience du rôle social que jouent les personnes âgées dans notre société. Ce moment est aussi l'occasion pour les seniors de découvrir les services dont ils peuvent bénéficier. Enfin, cela permet aux professionnels (partenaires, associations, professionnels de santé, etc.) de se rencontrer et d'échanger.

La Semaine bleue, c'est également l'occasion de montrer aux aidants familiaux (conjoint, enfant, nièce,...) qu'ils peuvent trouver une information et des soutiens auprès des services et des associations.

Le relais gérontologique Arc Sud Bretagne en partenariat avec le Réseau de santé RESPEV vous proposent une conférence-débat : « Maladies de la mémoire : comprendre pour mieux aider au quotidien »